

Randonnées pédestres

Accès aux massifs forestiers

L'accès aux sentiers pédestres soumis à l'arrêté préfectoral est réglementé du 1^{er} juin au 30 septembre. Pour connaître les conditions d'accès, pour le département des Bouches-du-Rhône, vous pouvez appeler le 0811 20 13 13 (coût appel local) ou consulter le site suivant

www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr et pour le département du Var www.var.pref.gouv.fr

Les prévisions météorologiques vous sont communiquées par l'Office de tourisme intercommunal la veille pour le lendemain dès 17h30 au 04 42 03 49 98.

Règles de sécurité et de respect de l'environnement

Au cœur du bois de l'Espalère, il est nécessaire de préserver cet espace naturel exceptionnel :

- la cueillette et les feux sont interdits
- jetez vos papiers et détritiques dans les poubelles
- les motocyclettes et voitures sont interdits
- tenez votre chien en laisse
- les enfants doivent être obligatoirement accompagnés

Accès à la base

Parking de La Coueste

Les bus de l'agglo sont gratuits.

Retrouvez les horaires sur www.bus-agglo.fr

Base sport-nature de la Coueste

Parcours sportif



Parcours Sportif de La Coueste

TOUT
PUBLIC

Distance : 1,08 Km - Difficulté : accessible à tous

- 1 • Départ du parcours
- 2 • Slalom
- 3 • Poutre d'équilibre
- 4 • Saut de puces
- 5 • Saut de haies
- 6 • Planche abdominaux
- 7 • Barre d'étirement
- 8 • Barre fixe

1:1 500